

Conception de votre programme

L'avantage : des conseils judicieux de la part d'experts

Lorsque vous êtes prêt à passer à l'action, les experts en avantages sociaux de Morneau Sobeco analysent votre situation et vous aident à bâtir le programme qui correspond à vos besoins et à votre budget. Vous obtenez des estimations de coûts et connaissez exactement combien votre programme sur mesure coûtera avant de vous engager.

Morneau Sobeco est la plus importante firme canadienne de conseillers dans le domaine des avantages sociaux. Elle agit à titre de partenaire de l'AQMAT dans le dossier des avantages sociaux et vous assiste dans la conception et la mise en place de vos régimes.

Administration et communication

L'avantage : une implication minimale de votre part


Lorsque vous avez choisi les régimes qui vous conviennent, votre implication au niveau de l'administration et de la communication est réduite au minimum. Morneau Sobeco, en collaboration avec les fournisseurs, s'occupent d'expliquer le programme à vos employés et de les y faire adhérer. Par la suite, vos employés sont en contact direct avec les fournisseurs. Ils bénéficient de toute l'information nécessaire et d'autres services, tels que des relevés de compte, une ligne d'information téléphonique et l'accès à un site Web qui leur permet de faire un suivi de leur épargne ou de leurs demandes de remboursement de soins de santé ou dentaires.


De votre côté, vous devez simplement mettre en place les retenues salariales pour le paiement des primes ou le versement des cotisations aux comptes d'épargne, remettre ces montants aux fournisseurs désignés et les tenir informés des changements concernant vos employés.

Pour en savoir plus et passer à l'action

Les conseillers experts de Morneau Sobeco peuvent aller vous rencontrer, sans engagement de votre part, pour analyser votre situation et concevoir un programme sur mesure pour les besoins de votre entreprise.

Communiquez sans tarder avec Josée Dubois de Morneau Sobeco :

 Région de Montréal : 514 392-7834
Extérieur de Montréal : 1 877 423-5766, poste 3

 jdubois@morneausobeco.com

**MORNEAU
SOBECO**

AQMAT

Association québécoise de la
quincaillerie et des matériaux
de construction

Programme d'avantages sociaux exclusif pour les membres et leur personnel

Une solution flexible et abordable

À titre d'employeur membre de l'AQMAT, vous pouvez offrir à vos employés un programme complet d'avantages sociaux à des conditions avantageuses.

► Pourquoi offrir des avantages sociaux?

- Les avantages sociaux constituent un atout reconnu pour aider les employeurs à recruter et à garder des employés de qualité.
- Les avantages sociaux procurent un sentiment accru de sécurité financière et une tranquillité d'esprit qui rend les employés plus motivés et plus fidèles.

► En quoi consiste le programme de l'AQMAT?

- Le programme comporte trois volets : assurance collective, retraite et épargne (sous la forme du tout nouveau CELI).
- Il offre la flexibilité nécessaire pour bâtir un programme adapté à vos besoins et à vos moyens, peu importe la taille de votre entreprise.

► Pourquoi choisir le programme de l'AQMAT?

- Les coûts sont avantageux pour vous et vos employés puisque vous profitez du pouvoir d'achat et de négociation de l'AQMAT.
- Vous bénéficiez de conseils d'experts dans le domaine des avantages sociaux, sans frais et sans engagement.
- Les fournisseurs sont choisis et encadrés par l'AQMAT.
- L'administration du programme et sa communication demandent très peu d'implication de votre part.

Lisez ce qui suit pour plus de détails.

Survol du programme

L'avantage : un programme complet et flexible

Le programme d'avantages sociaux a été conçu sur mesure pour répondre aux besoins diversifiés des membres de l'AQMAT. L'AQMAT a établi les paramètres des régimes offerts, choisi les fournisseurs et négocié les meilleures conditions possibles. De plus, vous n'avez pas à vous soucier de contrôler la qualité du service des fournisseurs sélectionnés. L'AQMAT s'en occupe pour vous.

À titre d'employeur, vous pouvez offrir l'ensemble des volets décrits ci-dessous, la combinaison qui vous convient, ou encore, un volet unique. C'est vous qui décidez.

	Volet assurance collective	Volet retraite	Volet épargne
Quels sont les régimes que vous pouvez offrir?	<ul style="list-style-type: none"> Régime de soins de santé et de soins dentaires Régimes d'invalidité de courte et de longue durée Assurance vie et accident de base et facultative pour l'employé, le conjoint et les enfants à charge Programme d'aide aux employés 	<ul style="list-style-type: none"> Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) collectif 	<ul style="list-style-type: none"> Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) collectif pour des projets à court ou moyen terme
Quels sont vos choix à titre d'employeur?	<ul style="list-style-type: none"> Vous pouvez offrir à vos employés la combinaison de régimes qui vous convient. Pour chacun des régimes offerts, vous avez le choix entre trois ou quatre niveaux de protection pour vos employés. Vous décidez comment les coûts seront partagés avec vos employés. 	<ul style="list-style-type: none"> Vous décidez de cotiser ou non aux comptes de vos employés. Tous les autres paramètres, y compris les options de placement, sont établis d'avance. 	<ul style="list-style-type: none"> Vous décidez de cotiser ou non aux comptes de vos employés. Tous les autres paramètres, y compris les options de placement, sont établis d'avance.
Qui est le fournisseur?	L'Industrielle Alliance	Desjardins Sécurité financière	Desjardins Sécurité financière

Des coûts avantageux pour vous et vos employés

L'avantage : le pouvoir d'achat de l'AQMAT

L'AQMAT a utilisé le pouvoir d'achat relié au groupe d'employeurs qu'elle représente pour négocier les meilleures conditions possibles. Cela se traduit par des économies pour vous et pour vos employés dans chacun des trois volets. Il est possible d'offrir un programme d'avantages sociaux complet et attrayant à un coût abordable, même pour une petite entreprise.

ASSURANCE COLLECTIVE

L'avantage : des primes concurrentielles pour une protection complète

Vous obtenez des primes d'assurance et des frais d'administration concurrentiels dont vous ne pourriez pas bénéficier à titre d'employeur unique. Les primes varient en fonction de la combinaison de régimes que vous choisissez, de leur niveau de protection respectif ainsi que du nombre d'employés et de leurs caractéristiques démographiques. Vous bénéficiez d'une réduction d'environ 10 % sur les frais d'administration.

Vous pouvez décider de partager jusqu'à 75 % du coût des primes avec vos employés. Même si vos employés paient une part importante des primes, ils bénéficient d'une protection complète à un prix très intéressant. À titre de comparaison, dans bien des cas, le programme d'assurance peut être conçu de manière à ce que les cotisations des employés n'excèdent pas le montant qu'ils doivent verser à la Régie de l'assurance maladie du Québec pour bénéficier du régime public d'assurance médicaments seulement.

REER ET CELI COLLECTIFS

L'avantage : des frais de gestion de placement peu élevés pour un accroissement de l'épargne plus rapide

Ces deux types de régimes comportent des frais d'administration pour le maintien des comptes et tous les services qui s'y rattachent, ainsi que des frais de gestion des placements. Dans les deux cas, vous bénéficiez de frais concurrentiels négociés par l'AQMAT.

Vous pouvez décider de cotiser ou non aux comptes de vos employés, et même de partager les frais d'administration avec eux.

Pour vos employés, l'avantage principal de participer aux régimes se situe au niveau des frais de gestion de placement. Dans un régime collectif, les frais de gestion de placement moins élevés peuvent faire une grande différence sur le montant d'épargne total de l'employé à moyen ou à long terme. Par exemple, en supposant qu'un employé cotise 1 000 \$ par année et que son compte lui procure un rendement annuel de 5 % avant déduction des frais de gestion, il se retrouvera après 30 ans avec 9 000 \$ de plus dans ses poches si ses frais de gestion sont de 1 % plutôt que de 2 %.